



PREAVIS MUNICIPAL No 12/2014

Concerne une demande de crédit de CHF 62'000.- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

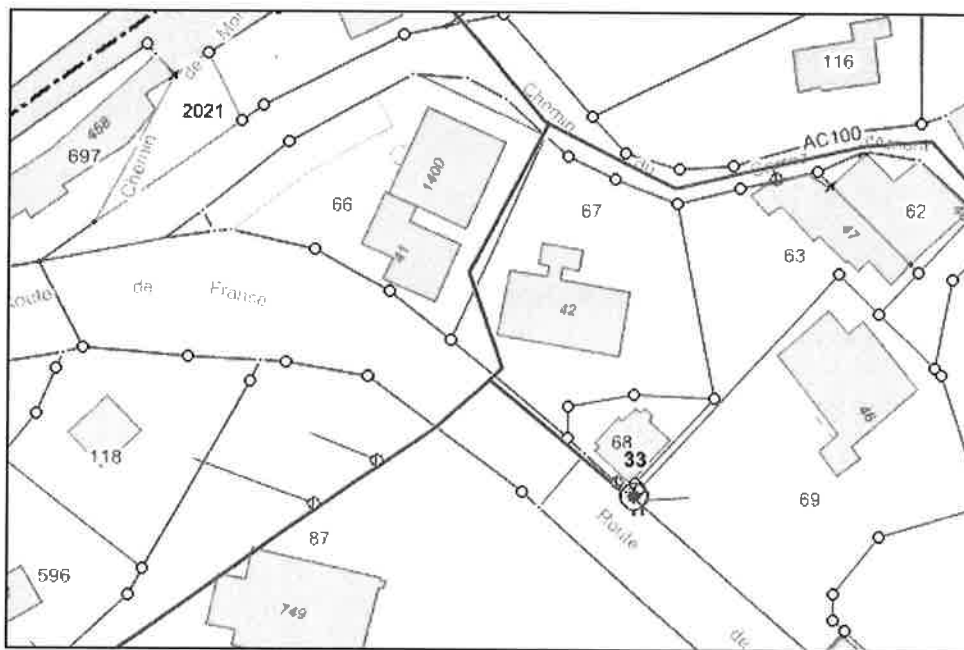
Déléguée municipale : C. Gallay

1. But :

Le présent préavis a pour but d'octroyer à la municipalité un crédit pour le remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable sous le nouveau trottoir le long de la route de France.

2. Exposé des motifs :

Lors du conseil communal du 29 avril 2014 un crédit a été octroyé pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de France. Dans ce secteur il n'y a aucune canalisation d'eaux usées. La conduite d'alimentation en eau potable principale coupe la route et le nouveau trottoir. Seul un tronçon de 30 m longe la route de France et alimente la borne hydrante n° 33. Ce tronçon sera situé sous le futur trottoir.



3. Coûts des travaux

Un devis a donc été demandé au bureau d'ingénieur afin d'intégrer les travaux dans le chantier du trottoir. Le budget est déterminé comme la plus-value sur les travaux de génie civil réalisés dans le cadre du trottoir et se résume de la manière suivante :

Travaux génie civil	Frs	16'000.00
Travaux d'appareillage (y.c. remplacement de la BH 33)	Frs	26'000.00
Plus-value remplacement et mise en place d'un jeu de vannes Combi 3	Frs	6'000.00
Honoraires, études et direction des travaux	Frs	4'500.00
Divers et imprévus	Frs	4'500.00
TOTAL HT	Frs	57'000.00
TVA 8 %	Frs	4'560.00
TOTAL TTC	Frs	61'560.00
Arrondi à CHF TTC	Frs	62'000.00

En ce qui concerne l'appareillage, les travaux de Fr. 26'000.00 correspondent au remplacement du tronçon de conduite située sous le futur trottoir en fonte 100 mm par un nouveau tuyau en fonte DN 150, sans modification du té existant. La plus-value est celle pour mettre en place un nouveau té sous la conduite en fonte 100 mm existante directement en DN 150 avec la mise en place de 3 vannes combinées, ceci afin d'éviter toute réouverture le jour du remplacement de cette conduite sous le nouveau trottoir, conformément au plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Une demande de subside d'environ 20% sur la partie défense incendie sera faite auprès de l'ECA.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 12/2014
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 62'000.-
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté n° 9280.20 au bilan

Ainsi adopté en séance de municipalité du 12 mai 2014

Au nom de la municipalité
La syndique La secrétaire





C. Gallay

N. Agier

Commune de Saint-Cergue